

- Merci de ne pas agraffer les documents et rendre votre dossier complet.
- Possibilité de régler en 2 ou 3 mensualités : nous consulter.
- Pour faciliter votre adhésion, le TVB accepte les « Passeport Loisirs Jeunes », les « Tours Passeport Loisirs 6-11 », les « coupons sport » : nous consulter.

attention

- > Pour les jeunes, merci de faire compléter un certificat médical avec simple surclassement à votre médecin.
- > Il ne sera pas créé de licence tant que tous les documents ne seront pas transmis au club et donc vous ne pourrez participer aux entraînements et compétitions puisque vous ne serez pas couvert (pas d'assurance).

MODALITES D'INSCRIPTION

Les documents à joindre à cette fiche :

- Chèque de cotisation* à l'ordre de « TVB » d'un montant de _____ €
 - Un justificatif d'identité pour les nouveaux : copie de carte d'identité, passeport ou livret de famille.
 - Le formulaire de Demande de licence FFVB complété, daté et signé (document joint)
- avec Certificat médical FFVB renseigné, daté et signé par le médecin si besoin > cf. informations au dos de ce document
- L'autorisation parentale pour les mineurs

TARIFS COTISATION 2017/2018*

Année de N.	97 & avt.	98/00	01/02	03/04	05/06	07/08	09/10	11/12/13	
Catégorie	Seniors	M20	M17	M15	M13	M11	M9	Baby	Loisirs
Tarifs	180 €	165 €	165 €	145 €	140 €	140 €	140 €	130 €*	155 €

* pour les M7, réduction de 20€ sur la première licence



FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Nom			Prénom		
Date de N.		Taille (en cm)		Nationalité	
Adresse					
Code Postal		Ville			
Tel. mobile		Tel. 2			
Email					

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) (NOM-PRENOM) , agissant en qualité de parent représentant légal de

l'enfant (NOM-PRENOM) :

- autorise mon enfant à pratiquer le volley-ball au sein du Tours Volley-Ball
- autorise ou n'autorise pas mon enfant à quitter seul le lieu d'entraînement ou de compétition.
- autorise ou n'autorise pas les responsables du club à prendre toutes les mesures utiles en cas d'accident
- autorise mon enfant à subir un contrôle antidopage
- autorise ou n'autorise pas les responsables du club à publier les photos de mon fils/ma fille dans les publications du TVB : réseaux sociaux, site du Tours Volley-Ball, etc...

Fait à le Signature :

Choisy le Roi, Le 31 Mai 2017

CERTIFICATS MEDICAUX SAISON 2017/2018

En application de l'article D. 231-1-3 du Code du sport, la présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication datant de moins d'un an est exigée **tous les trois ans** lorsque la licence permet la participation aux **compétitions** organisées par la FFVB et lors de la première prise de licence lorsque celle-ci ne permet pas la participation aux compétitions.

Conformément à l'article D. 231-1-4 du Code du sport, lorsque le certificat médical n'est pas exigé (renouvellement triennal d'une licence permettant la participation aux compétitions ou renouvellement d'une licence ne permettant pas la participation aux compétitions), le sportif doit renseigner le questionnaire de santé « QS - Sport » (cf : http://extranet.ffvb.org/data/Files/documents/medical/qs_sport.pdf).

Ce questionnaire de santé permet de savoir si le licencié doit fournir un certificat médical pour renouveler sa licence.

- Si le licencié a répondu "**Non**" à toutes les questions, il n'y a pas lieu de fournir un nouveau certificat médical, mais il **doit attester sur son formulaire de demande de licence avoir répondu négativement à toutes les questions de ce questionnaire de santé « QS-Sport »**.
- Si le licencié a répondu "**Oui**" à une ou plusieurs questions, il doit consultez un médecin et lui présenter le présent questionnaire, afin d'**obtenir un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive**.

Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié ou de son représentant légal.
Ce questionnaire reste confidentiel.

Le GSA devra vérifier que le formulaire de licence est convenablement complété par l'intéressé pour ne pas avoir à fournir un nouveau certificat médical lors la demande de licence. Dans ce cas, le certificat médical initial devra impérativement être archivé sur l'espace club.